



---

# *Avis d'audience publique*

---

Le 3 juillet 2003

Réf. 2003-H-19

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée au sujet des Lignes directrices sur l'évaluation environnementale (lignes directrices) concernant le projet de restauration du site minier Deloro, en Ontario.

Audience d'un jour : Le 26 septembre 2003

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

L'audience publique débutera à 8 h 30 et se déroulera selon l'ordre du jour publié avant la date d'audience.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) a avisé le personnel de la CCSN de son intention de demander un permis afin de mettre en oeuvre des plans pour terminer la restauration du site minier Deloro, situé près de l'ancien village de Deloro, en Ontario. La proposition a pour but de gérer à long terme les sols contaminés du site et les déchets radioactifs de faible activité qui se trouvent actuellement sur le site et près du site de la mine Deloro. Si la CCSN autorise le projet, elle le fera en délivrant au Ministère, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, un permis de déchets de substances nucléaires qui régit la possession et la gestion des substances nucléaires.

Avant que la CCSN ne rende une décision concernant la demande de permis du Ministère, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin de déterminer si le projet, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées, est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

L'ébauche des lignes directrices (document d'orientation) a été mise à la disposition du public le 9 mai 2003. Le public avait jusqu'au 6 juin 2003 pour la commenter. La version révisée des lignes directrices sera présentée à la Commission le 26 septembre 2003. Les documents de la Commission seront disponibles le 25 juillet 2003.

Le public est invité à commenter les lignes directrices soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les demandes de participation, de même que le texte des présentations orales et des mémoires, doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse suivante au plus tard le 25 août 2003.

a/s de Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 ou 1 800 668-5284

280, rue Slater, C. P. 1046

Télec. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)

La Commission tiendra une audience publique sur les résultats de l'évaluation environnementale préparée conformément aux lignes directrices approuvées et sur la demande de permis à une date ultérieure. Une copie de l'ébauche des lignes directrices ainsi que des renseignements sur l'évaluation environnementale sont disponibles sur le site Web de la CCSN.

Les membres du public qui souhaitent observer les audiences sont les bienvenus. L'ordre du jour des audiences et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : [www.suretenucleaire.gc.ca](http://www.suretenucleaire.gc.ca).